

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04598

Numéro SIREN : 538 669 524

Nom ou dénomination : AB APPART'HOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2022 sous le numéro de dépôt 11895

COMPTES APPROUVÉS PAR
L'AGO DU 26 Avril 2021



Comptes annuels

SAS AB APPART'HOTEL

20 Rue Saint Vincent de Paul

33800 BORDEAUX

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

APE : 5510Z

SIRET : 53866952400018

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial	138 000		138 000	138 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	66 543	26 105	40 438	46 974
	Immobilisations financières (1)	1 654		1 654	1 654
	Total I	206 197	26 105	180 092	186 628
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	333		333	1 085
	Autres créances (3)	5 820		5 820	14 210
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	16 988		16 988	23 538
	Charges constatées d'avance	3 524		3 524	3 164
	Total II	26 665		26 665	41 997
Total général I + II		232 863	26 105	206 757	228 625

Passif

		31/12/2020	31/12/2019
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 078	3 078
	Report à nouveau	101 241	121 174
	RESULTAT DE L'EXERCICE	14 528	13 067
	Provisions réglementées		
Total I		129 847	148 319
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	41 191	48 234
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	7 649	6 989
	Autres dettes	28 071	25 083
	Produits constatés d'avance		
Total III		76 911	80 306
Total général I+II+III		206 757	228 625
(1) Dont immobilisations financières - 1 an		1 404	29 777
(2) Dont créances à plus d'un an			1 278
(3) Dont comptes courants associés débiteurs			
(4) Dont dettes à plus d'un an			
Coût de revient des immobilisations acquises			
Prix de vente hors TVA des immob. cédées			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		185 356	186 358
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		5 165	5
Total des produits d'exploitation		190 521	186 363
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		130 560	125 557
Impôts, taxes et versements assimilés		5 818	5 833
Rémunérations du personnel		18 146	21 052
Charges sociales		7 816	10 546
Dotations aux amortissements et dépréciations		7 814	6 321
Dotations aux provisions			
Autres charges		1 741	1 841
Total des charges d'exploitation		171 897	171 150
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 625	15 213
Produits financiers		3	19
Produits exceptionnels			1 095
Charges financières		815	953
Charges exceptionnelles		721	
Impôts sur les bénéfices		2 564	2 306
BENEFICE ou PERTE		14 528	13 067
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		2 564	
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		17 092	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		17 092	

voir attestation de l'Expert Comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 206 757 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 190 524 euros et un total charges de 175 997 euros, dégageant ainsi un résultat de 14 528 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce résultant de la loi du 30 avril 1983;
- Les articles R 123-172 à R 123-208 du Code de commerce;
- Le PCG 2014 (Règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Impôts société

Le taux d'impôt société applicable est de 15% dans la limite de 38 120 euros et 28% au delà.

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2020. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2020 au titre de cet événement.

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2020
Fonds commercial	138 000			138 000
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	1 110	1 278		2 389
Installations générales, agencements et divers	62 688			62 688
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 467			1 467
Immobilisations financières	1 654			1 654
TOTAL GENERAL	204 919	1 278		206 197

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	1 067	299		1 365
Installations générales, agencements et divers	17 041	7 027		24 068
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	183	489		672
TOTAL GENERAL	18 291	7 814		26 105

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 404	1 404	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	333	333	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 170	1 170	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 650	4 650	
	Charges constatées d'avances	3 524	3 524	
	TOTAL DES CREANCES	11 082	11 082	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	41 191	11 414	25 523	4 254
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 649	7 649		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 260	2 260		
	Impôts sur les bénéfices	260	260		
	Taxes sur la valeur ajoutée	205	205		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 620	3 620		
	Autres dettes	21 726	21 726		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	76 911	47 134	25 523	4 254
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 038			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	524			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		5 667
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14
<i>Intérêts courus non échus</i>	<i>11</i>	
<i>Assurances courues non échues</i>	<i>2</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		119
<i>Fourn. fact.non parvenues</i>	<i>119</i>	
Dettes fiscales et sociales		145
<i>Autr.charg.social.a payer</i>	<i>145</i>	
Autres dettes		5 389
<i>Charges à payer diverses</i>	<i>5 389</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		1 354
Autres créances		1 354
<i>Pdts à recevoir divers</i>	1 354	
<i>Pdts financiers à recevoir</i>	/	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 524
Contrat hygiène	01/01/2021 30/06/2021	2 000	
Taxes foncières	01/01/2016 31/12/2017	1 164	
Location caméra	01/01/2021 31/01/2021	226	
Trop versé location caméra	01/01/2021 31/01/2021	134	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 524

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2020
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS

NEANT

AB APPART'HOTEL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 RUE ST VINCENT DE PAUL, 33800 BORDEAUX
538 669 524 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Madame Auriane BLANC, associée unique et Présidente de la société AB APPART'HOTEL, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Maintien du chiffre d'affaires.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Maintenir le chiffre d'affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 185 356,33 euros contre 186 358,23 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,54%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 165,01 euros contre 4,59 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 112427,45%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 130 560,16 euros contre 125 557,06 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,98%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 818,35 euros contre 5 832,81 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,25%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 18 146,22 euros contre 21 051,51 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -13,80%.

Le montant des charges sociales s'élève à 7 816,37 euros contre 10 546,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -25,88%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1,00 personnes contre 1,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 814,28 euros contre 6 321,46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,62%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 741,34 euros contre 1 841,30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,43%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 171 896,72 euros contre 171 150,19 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,44%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 18 624,62 euros contre 15 212,63 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 22,43%.

Compte tenu d'un résultat financier de -811,75 euros (-934,44 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 17 812,87 euros contre 14 278,19 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,76%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -721,30 euros contre 1 094,74 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 2 564,00 euros contre 2 306,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 14 527,57 euros contre un bénéfice de 13 066,93 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 11,18%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 206 757,39 euros contre 228 625,26 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,56%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 14 527,57 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 527,57 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	101 241,04 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	115 768,61 euros
A titre de dividendes	22 000,00 euros
Soit 22,00 euros par action	
Le solde	93 768,61 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 93 768,61 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 107 846,61 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 26 avril 2021.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

20 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

22 000,00 euros, soit 22,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

33 000,00 euros, soit 33,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 33 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à BORDEAUX
Le 24 avril 2021



AB APPART'HOTEL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 RUE ST VINCENT DE PAUL, 33800 BORDEAUX
538 669 524 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 AVRIL 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 14 527,57 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 527,57 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	101 241,04 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	115 768,61 euros
A titre de dividendes	22 000,00 euros
Soit 22,00 euros par action	
Le solde	93 768,61 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 93 768,61 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 26 avril 2021.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le



revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

20 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

22 000,00 euros, soit 22,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

33 000,00 euros, soit 33,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 33 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

